

non plus satisfaits des mesures législatives. Je pense que nous ne devrions pas perdre cela de vue.

Néanmoins, j'ai apprécié les remarques du leader du gouvernement à la Chambre. Son discours était assez humoristique et il s'est arrangé pour escamoter l'élément principal de la motion de l'opposition: le reproche fait au gouvernement de n'avoir pas présenté une bonne partie des projets de lois qu'il avait promis dans le discours du trône. Je ne veux pas épiloguer là-dessus, mais en fait, notre motion ne portait que sur la présente session, et en vue de trouver une solution positive et profitable, le ministre a dû passer en revue la durée totale de la présente législature. Ce n'est qu'à la fin qu'il a commencé à parler de la session actuelle, et qu'il a expliqué pourquoi très peu de projets de lois avaient été proposés. Si tant de lois ont été adoptées au cours de la présente législature, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir pourquoi le pays connaît un tel marasme à l'heure actuelle? Je pense que cette question découle de la façon dont le président du Conseil privé a présenté la situation.

Dans le discours du trône, le 17 février, j'ai pu lire avec un grand plaisir la phrase suivante:

... On annoncera prochainement une politique destinée à stimuler un secteur économique connexe, bien que distinct, à savoir le tourisme.

Il s'agissait d'une déclaration d'intention simple et directe de la part du gouvernement, mais malheureusement la session et sans doute la législature tirent à leur fin et aucun projet de loi n'a encore été proposé dans ce domaine. C'est un exemple parmi tant d'autres que contenait le discours du trône, où il n'y a eu aucun projet de loi rédigé ni présenté à la Chambre. Il est évident que le président du Conseil privé ne pourra pas prétendre que nous avons retenu l'adoption de lois qui n'ont pas été proposées.

C'est peut-être l'un de mes derniers discours à la Chambre et il convient monsieur l'Orateur, que je parle de la négligence du gouvernement à présenter une mesure pour aider l'industrie touristique. C'était la situation à mon arrivée ici il y a 15 ans. Le tourisme avait été à peine débattu au Parlement. Pendant plusieurs années, il s'était débattu avec très peu d'appui ou d'intérêt de la part du gouvernement. Comme je représentais une région où le tourisme est d'une importance vitale, j'ai entrepris une campagne que j'estime raisonnablement réussie pour faire reconnaître la valeur de l'industrie du tourisme pour le Canada, à la fois comme source de revenus et source de dollars étrangers.

Les installations de tourisme étaient alors vieillottes, sans attrait et négligées. Les exploitants ne pouvaient obtenir aucun appui financier du secteur privé ou du secteur public pour moderniser leurs installations et commençaient à perdre leur clientèle au profit du Nord des États-Unis où l'industrie était reconnue et appuyée. De 1958 à 1961, le gouvernement de l'époque avait présenté une série de mesures visant à améliorer l'industrie, à assurer de meilleurs services et plus de revenus pour les Canadiens. Le long de bien des routes se voyaient alors des vieilles cabanes, reliquat de la guerre. Au début des années '60 on commença de les remplacer par des motels, des auberges, des centres de villégiature; d'autres furent rénovées et rendues plus attrayantes.

Le gouvernement de l'époque exigea que la Banque d'expansion industrielle classe le tourisme parmi les industries. Elle n'en était pas une auparavant. La situation n'a aucunement changé, monsieur l'Orateur. La Banque d'expansion industrielle se cramponne à l'ancien préjugé

qu'il lui faut se faire rembourser. Un emprunteur doit prouver qu'il peut faire son remboursement sans quoi la Banque n'est pas intéressée. La Banque d'expansion industrielle n'a pas été établie dans ce but. Elle devait fournir des capitaux dans les cas où le secteur privé les refusait.

• (1710)

Le gouvernement d'alors a dit à la Banque d'expansion industrielle: «Nous devons reclassifier l'industrie touristique pour en faire une industrie qui relèvera de vos attributions.» Ce qui fut fait par une loi adoptée au Parlement; après quoi, les deniers publics commencèrent à couler vers l'industrie touristique. La loi sur les prêts aux petites entreprises adoptée en 1961, prévoyait les exploitations touristiques. Là encore, le gouvernement actuel n'a fait qu'appliquer la politique qui avait alors été lancée, et il l'a bien fait. Les exploitants d'entreprises touristiques ont obtenu des sommes considérables de la Banque d'expansion internationale et, en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ils ont pu exploiter des entreprises en soutenant relativement bien la concurrence dans ce domaine. Je donne au gouvernement actuel tout le mérite qui lui revient pour avoir appliqué les politiques entreprises il y a dix ans, par suite de l'adoption de deux mesures législatives, car elles sont encore très efficaces.

De plus, le gouvernement de l'époque avait accéléré sa publicité ici et à l'étranger, augmenté le nombre de bureaux de tourisme et réellement manifesté son désir de favoriser les techniques nouvelles. Le gouvernement actuel a continué sur cette lancée, mais il n'a rien fait de plus pour améliorer, moderniser ou aider l'industrie du tourisme. Nous n'avons pas constaté, au cours des neuf dernières années, nous n'avons noté aucune attitude nouvelle envers l'industrie du tourisme, ni qu'on en ait reconnu les besoins. L'année du centenaire, 1967, a engendré une réaction énorme hors frontières et a encouragé les voyages au Canada. Nous voguons depuis quatre ans sur la crête de cette vague, mais aucun effort n'a été déployé pour maintenir cet élan.

Le gouvernement ne nous a rien dit des projets qu'il envisageait dans l'importante déclaration qu'il avait faite dans le discours du trône. Avait-il en vue une aide financière? L'industrie du tourisme aurait pu en profiter. Ou bien s'agissait-il d'une meilleure promotion du Canada à l'étranger, ce qui aurait été certainement utile. A moins qu'il n'ait eu l'intention d'encourager les tours à forfait à partir de l'étranger. Cette idée a été reprise au fil des ans. Certains agents de voyage ont mis en train, sur une petite échelle, des programmes privés.

Monsieur l'Orateur, il nous faut quelque chose de plus, quelque chose de plus grand que quelques riches Américains chassant l'ours polaire dans l'Arctique. C'est, en grande part, le genre d'affaires qui en est résulté et elles sont insuffisantes. Le gouvernement ne nous a pas, en fait, confié ses projets. Peut-être quelqu'un a-t-il fait cette déclaration pour impressionner, si l'on veut, le public. J'espère qu'il n'en est pas ainsi; mais comme aucun projet de loi n'a été proposé depuis quatre mois, c'est l'impression qu'on recueille.

Le temps dont je dispose est malheureusement limité. Puis-je verser au compte rendu certains chiffres relatifs à notre balance des paiements. Dans le domaine du tourisme, et à part l'année du centenaire, 1967, le Canada a constamment enregistré, depuis 1963, une balance de paiements toujours plus défavorable. En 1964, le poste du tourisme de cette balance présentait un déficit de l'ordre